

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 773 promulguant à la C.F.S. le décret n° 51-264 du 23 février 1951 pour l'application de la loi du 22 août 1950 concernant les moyens de transport pour le pèlerinage de La Mecque.

n° 773

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
11 août 1951

Numéro JO
n° 10 du 01/09/1951

Date du numéro
1 septembre 1951

VISAS

Le Gouverneur de la France d'Outre-Mer, N. SADOUL, Gouverneur de la Côte Française des Somalis, Chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable au Territoire par décret du 18 juin 1884;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est promulgué à la Côte Française des Somalis le décret n° 51-264 du 23 février 1951 pour l'application de la loi n°50-1046 du 22 août 1950 concernant les moyens de transports pour le pèlerinage de la Mecque.

Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur N. SADOUL.